

Québec, le 19 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 26 mai 2020, la députée de Notre-Dame-de-Grâce déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale, relativement à une demande au gouvernement du Québec d'inclure, dans la couverture de la Régie de l'assurance maladie du Québec, les éléments suivants, sans toutefois s'y limiter : tests de diagnostic, programmes d'intervention précoce, physiothérapie, orthophonie, ergothérapie, analyse comportementale appliquée et aide psychologique, pour tous les enfants de moins de 18 ans qui ont déjà été évalués et qui ont besoin de ces services offerts par un professionnel de la santé.

L'offre de services mentionnée dans le cadre de la pétition est déjà disponible dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Ces services sont offerts par les établissements du RSSS et s'inscrivent en cohérence avec les orientations ministérielles, les critères de priorisation déterminés par les programmes-services ainsi que les principes énoncés dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux du Québec.

À titre d'exemples :

- l'implantation du programme Agir tôt vise spécifiquement la bonification du dépistage des retards de développement et l'accès à l'intervention précoce pour les enfants âgés de 0 à 5 ans. Le gouvernement a réalisé des investissements de 48 M\$ pour l'année financière 2019-2020, afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille;
- les programmes-services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme du RSSS proposent des trajectoires de services pour les enfants de 0 à 18 ans, incluant des services spécifiques (1^{re} ligne), spécialisés et surspécialisés, et ce, en collaboration avec le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et celui de l'éducat

... 2

- le projet Aire ouverte, en cours de déploiement, vise à créer un réseau de services intégrés pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans et à rendre accessibles plusieurs points de services dans la communauté à travers le Québec. Les adolescents et les jeunes adultes reçoivent un accueil et des services adaptés à leurs besoins. Des professionnels, comme une infirmière ou un travailleur social, sont présents sur place pour les accueillir, les écouter et les aider à trouver des solutions, avec ou sans rendez-vous, le jour, le soir et les fins de semaine, selon un horaire flexible et sans liste d'attente;
- le Programme québécois pour les troubles mentaux : des autosoins à la psychothérapie vise à assurer le meilleur accès possible à des services en santé mentale, pour toute personne présentant un trouble mental fréquent, peu importe son âge. Il vise à bonifier la trajectoire de soins et de services par la mise en place d'un modèle de soins par étape et repose sur une vision axée sur l'importance des services de proximité en santé mentale, pour une coordination fluide et efficace et une continuité avec les services spécifiques et spécialisés. Il offre un large éventail d'activités thérapeutiques débutant par les autosoins jusqu'à la psychothérapie. Ce programme est actuellement en déploiement au Québec.

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le RSSS et ses partenaires travaillent quotidiennement à l'amélioration et à l'optimisation des services pour répondre adéquatement aux besoins de la population québécoise.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué,



Lionel Carmant

c. c. M. Christian Dubé, MSSS
Mme Dominique Savoie, MSSS

N/Réf. : 20-MS-06776